

Recherche action sur libre circulation des personnes et des biens

I. Contexte et justification

Les dispositions réglementaires relatives à la libre circulation des personnes et des biens dans l'espace CEDEAO sont en mesure de valoriser le fort potentiel de développement productif et commercial sénégalais. Toutefois, soit que les Etats les subordonnent à leurs intérêts particuliers, soit que les recettes tirées des barrières tarifaires échappent à leur contrôle, ces règlements sont insuffisamment appliqués. Il est également permis de penser que dans le contexte spécifique de la Sénégambie méridionale, le climat d'insécurité instauré par des bandes armées et des coupeurs de route sur les franges frontalières des trois pays, ne facilite pas leur application. Les mécanismes étatiques de gestion de la mobilité des populations de part et d'autre des frontières nationales (commissions mixtes, rencontre périodiques entre autorités administratives et corps de contrôle, etc.) manifestent des efforts réels entrepris par les Etats pour en faciliter l'application. Il n'en demeure pas moins que la méconnaissance par les populations de leurs droits et devoirs au passage des frontières a tendance à brider le dynamisme commercial infra régional et in fine, à produire un certain nombre d'effets qui contribuent à freiner le processus d'intégration ouest africain.

II. Objectifs

- Identifier les acteurs locaux (services collectivités locales, corps de contrôle organisations socioprofessionnelles, organisations société civiles) parties prenantes de cette problématique ;
- Organiser les dialogues entre ces parties en vue de la mise en place d'un cadre de concertation ;
- Partager avec ce cadre les objectifs et les finalités de la recherche action ;
- S'assurer de la compréhension commune de tout le processus ainsi que des étapes de la réalisation de cette recherche action et clarifier le mécanisme de l'évaluation de son action.
- Animer le processus de recherche action sur la libre circulation des personnes et des biens ;
- Rechercher des mécanismes, moyens et stratégies propres à influencer sur les politiques ;
- Publier une synthèse présentant ses principaux résultats ;
- Conduire et assurer le suivi des actions qui découleront de la recherche.

III. Démarche

Cette activité est une modalité de mise en place et d'animation du cadre de concertation sur la thématique « libre circulation des biens et des personnes ». Il s'agit d'enclencher un processus et d'accompagner un groupe d'acteurs divers qui s'engagent à interagir dans un processus de réflexion et d'action commune sur ce sujet à travers l'identification d'un objet de recherche et de mise en route de mécanismes, moyens et stratégies propres à influencer sur les politiques en vue de sa meilleure régulation. Cette dernière devra se fixer des objectifs clairement définis et acceptés par les individus et groupes parties prenantes de ce processus. C'est en cela que la mise en place de ce cadre de concertation relève d'une

démarche de recherche action¹. Le groupe constitué devra s'assurer de la compréhension commune de tout le processus ainsi que des étapes de la réalisation de cette recherche action. Il définira lui-même le mode opératoire ainsi que de son organisation. Il clarifiera le mécanisme de l'évaluation de son action afin de juger de son impact sur l'enjeu lié à la libre circulation des personnes et des biens auquel il veut contribuer à apporter le changement escompté. Ses travaux seront systématiquement consignés par écrit afin de faire l'objet d'une synthèse à publier. Ce groupe sera appelé à conduire et à assurer le suivi des actions qui découleront de sa recherche.

Il sera d'abord procédé à une identification des acteurs concernés par ce sujet avec lesquels il faudra expliquer les attendus et requis leur pleine implication dans ce processus. Ensuite, il s'agira de programmer avec eux tout le processus et procéder à une planification rigoureuse de l'exercice.

Pour ce faire, la recherche action se divisera en plusieurs étapes :

- ✓ identification des acteurs concernés par ce sujet.
- ✓ programmation de tout le processus avec ces acteurs.
- ✓ planification rigoureuse de l'exercice.

IV. Résultats attendus

- Les parties prenantes de l'exercice donnent leur accord, s'engagent à participer au processus de recherche action et manifestent leur disponibilité à s'y impliquer pleinement ;
- Le groupe constitué a une compréhension commune des objectifs de l'exercice et des buts poursuivis et identifie l'objet de la recherche action, définit son mode d'organisation, son mécanisme de suivi-évaluation ;
- Les résultats de l'animation de la recherche action sont au fur et à mesure capitalisés et diffusés dans des cercles plus larges en Sénégambie méridionale et au-delà ;
- L'exercice participe de la promotion d'une citoyenneté communautaire dans l'espace Sénégambie méridionale ;
- La recherche action produit des effets/impacts en matière de politiques nationales sur la libre circulation des personnes et des biens.

V. Partenaires

- Acteurs locaux de l'espace transfrontalier Sénégambie méridionale ;
- Autorités étatiques ;
- Autorités communautaires (CEDEAO, UEMOA, UA).

¹ Nous entendons par « recherche action comme une méthodologie d'investigation qui allie, dans un même processus, la production de connaissances et la transformation d'une réalité sociale par l'action. [...] elle est une situation qui favorise des apprentissages et la mise en relation dynamique entre plusieurs acteurs engagés en toute conscience et en toute liberté dans l'élucidation d'un objet de recherche et dans l'intervention directe sur l'enjeu et/ou le problème que révèle cet objet. [...] elle procède de principes selon lesquels un groupe formé d'une diversité d'acteurs met en place un mécanisme participatif de réflexions et d'actions en adoptant une posture d'écoute des besoins concrets des terrains et sur les situations et les pratiques qui influent directement et quotidiennement sur la vie des populations. » in, Mohamadou Abdoul, 2005, « Transformations urbaines et rapports de pouvoir entre hommes et femmes : l'exemple de Santhiaba, Thiaroye-sur-mer » in François Hainard et Christine Vershuur, Mouvements de quartiers et environnements urbains, la prise de pouvoir des femmes dans les pays du Sud et de l'Est », Enda Diapol – Karthala, p. 278.